

Le nouveau Petit rapporteur.



Le Conseil Municipal du 26 février 2026 a délibéré et pris les décisions suivantes :

1. Approbation du dernier procès-verbal : à l'unanimité.

2. Contrat d'entretien – ascenseur de la Mairie :

Le téléphone de l'ascenseur de la Mairie n'est plus en service suite à l'arrêt du réseau cuivre. La solution consiste en l'installation d'un module GSM. Un nouveau contrat nous est proposé par la Société SCHINDLER, notre prestataire, incluant ce service ainsi que les frais d'installation. Le Conseil Municipal accepte l'offre présentée par ladite société pour un montant de 1 871,00 € HT, soit 2 245,20 € TTC.

3. Rapport de la Chambre régionale des comptes Grand Est – Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach :

La Chambre régionale des comptes Grand Est a examiné, pour les exercices 2019 et suivants, les comptes et la gestion de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations.

4. Divers :

- La CEA va procéder au remplacement du panneau d'entrée d'agglomération (entrée Ouest). Elle y ajoutera la mention dans la langue régionale (dialecte alsacien). Il est possible que les panneaux d'entrées Nord et Est soient eux aussi remplacés.

Dates à retenir !

- Semaine du 9 au 15 mars : quête au profit de la Ligue Nationale contre le cancer
- 15 mars : élections municipales. Le bureau de vote se tiendra en mairie. Il sera ouvert de 8 h à 18 h.

Opération amiante 2026

La communauté de communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) renouvelle à **l'automne 2026 l'opération de déstockage d'amiante-ciment pour les particuliers**. Comme les années précédentes, les éléments en amiante/fibrociment doivent être démontés et conditionnés par les usagers dans le respect des règles de sécurité propres à ce type de matériau. La CCARB organise uniquement le regroupement sur un point en vue du transport vers le site de traitement de ces déchets.

Les **équipements de protection individuelle** (gants, masque, combinaison) **et de conditionnement** (film spécial amiante, big-bag) **sont entièrement financés par la communauté de communes** et distribués aux inscrits.

Le **coût de traitement*** est, quant à lui, financé à hauteur de **50% par la communauté de communes et 50% par l'usager, dans la limite d'une tonne**. Au-delà d'une tonne, le traitement est entièrement à la charge de l'usager.

** A titre indicatif, le prix de traitement s'élevait à 120€ HT/tonne en 2024.*

Le **coût de transport** (depuis le point de regroupement) est pris en charge par la communauté de communes, **dans la limite de 5 tonnes par usager**. A partir de 5 tonnes, un demi-forfait pour une rotation* sera facturé et un forfait complet pour 10 tonnes.

** A titre indicatif, une rotation s'élevait à 720€ HT en 2024.*

Les inscriptions sont à faire auprès de la communauté de communes **avant le 01/06/2026**. Vous recevrez dès lors, un courrier ou mail d'information précisant les conditions, dates de retrait des équipements de protection et de conditionnement, ainsi que les dates de dépôt de l'amiante au lieu indiqué.

Pour s'inscrire, veuillez remplir en ligne le formulaire au lien suivant : <https://forms.gle/WPjPmnEsNeGPVAyv9>

Ou contacter la communauté de communes au 03 89 72 56 49 ou par mail à dechets@alsacerhinbrisach.fr

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2026

